

COGEST



2014

Au Conseil Communal
1304 Cossonay

Cossonay, le 5 juin 2014

Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale de l'année 2013



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion 2014, composée de Mesdames Antoinette Reymond, Tania Zito et de Messieurs, Laurent Arnold, Jacky Cretegy et Philippe Wiesmann (rapporteur) a siégé à 6 reprises et échangé plusieurs courriers électroniques pour vous présenter le rapport de gestion de notre commune. Comme l'année précédente, la Commission a souhaité procéder selon le même principe c'est-à-dire, développer un nombre de sujets moins important mais, à contrario ceux-ci ont été analysés avec plus de soins et de détails. Les sujets abordés sont les suivants:

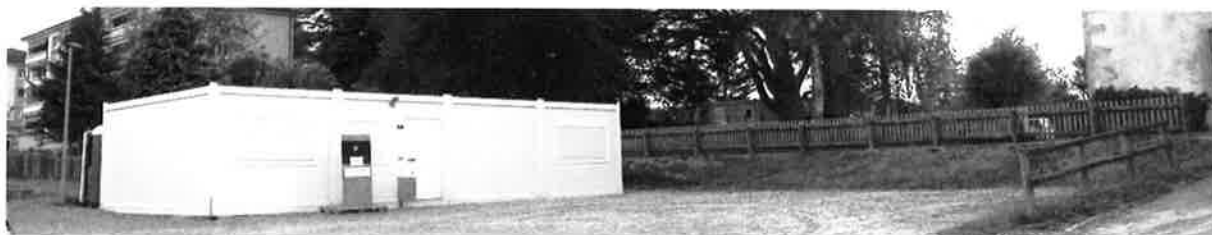
Sujets traités :

- Préavis/Rapport N°10/2012, local du CLAC
- Préavis/Rapport N°12/2012, démolition de la salle de Gymnastique du Passoir, de la cantine du Pré aux Moines et des WC Publics et construction de la Salle Polyvalente.
- Préavis/Rapport N°08/2013, réfection complète du chemin de la Paix
- PGA en général, depuis son début.
- Centre de tri des déchets.
- Délégation des pouvoirs spéciaux à la Municipalité, dépenses exceptionnelles.
- Commission de l'urbanisme.

La Commission de gestion remercie les Municipaux pour leurs disponibilités et leurs réponses à nos questions. Nous nous plaisons à souligner la transparence des documents mis à notre disposition et le détail des comptes qui nous ont été présentés.

Pour rappel, la Commission de gestion ne rapporte pas sur le rapport de gestion 2013 que la Municipalité présente au conseil, car celui-ci ne nous est pas parvenu à la date du présent rapport. Il n'est pas normal que la commission n'ait pas pu consulter ce dit rapport dans un délai acceptable. Compte tenu des délais et échéances inscrites dans notre règlement (art. 94 et 95), ces deux documents sont de ce fait indépendants l'un de l'autre bien qu'ils soient complémentaires.

Préavis/Rapport N°10/2012, local du CLAC



Nous avons été reçus le jeudi 3 avril dans les locaux du CLAC par notre Syndic M. Georges Rime et notre Municipale Mme Nicole Baudet, accompagnés d'un animateur et d'un moniteur. Ces derniers nous ont rapidement décrit par des explications claires et concises le fonctionnement du centre de loisirs et d'animation.

- Nous sollicitons le détail des comptes inhérents à sa réalisation, mise en place des containers.

Le devis accepté par le conseil communal en date du 16 octobre 2012 de CHF 95'000.- a subi un modeste dépassement de CHF 606.50. L'installation d'un raccordement internet et d'une ligne téléphonique font partie des aménagements non prévus dans le budget initial et qui ont conduit à cet excédent.

- Quels sont les horaires d'ouverture?

Afin de répondre aux besoins de type organisationnel, il a été mis en place un jour de travail administratif où deux animateurs sont présents ce même jour, puis en fin de journée une permanence est à disposition des jeunes. Celle-ci est toutefois réservée à des questions, des demandes d'aide ou de renseignement. Il ne s'agit pas donc d'un temps supplémentaire d'accueil. Le tableau ci-dessous nous montre le planning en vigueur.

Lundi		Mercredi		Jeudi		Vendredi
10h00 – 15h30	15h30 – 17h00	14h00 – 17h30	17h30 – 21h00	16h – 18h30	18h30 – 21h00	16h00 – 21h00
Administratif / Préparation	Permanence pour les jeunes	Accueil libre	Accueil libre	Accueil libre	Activité du Jeudi	Accueil libre
2 animateurs	2 animateurs	1 animateur 1 moniteur	2 animateurs	1 animateur 1 moniteur	1 animateur 1 moniteur	1 animateur 1 moniteur

- Le nombre d'éducateurs.

La composition de l'équipe est répartie comme suit : 3 animateurs et 2 moniteurs. Le taux d'occupation de ces éducateurs se situe entre 15 et 40%. (Voir tableau ci-dessus)

- Quels sont les coûts annuels de fonctionnement.

Les coûts de fonctionnement de 2013 (CHF 75'326.-) en comparaison aux coûts de 2012 (CHF 53'870.-) ont augmenté de CHF 21'456.-. Cette différence est principalement due à l'augmentation du taux de travail qui passe de 57% à 115% et aux frais de déménagement.

- Salaires horaires, salaires totaux.

Les animateurs reçoivent un salaire horaire de CHF 30.- et les moniteurs de CHF 25.-, ce qui représente une masse salariale de CHF 68'652.-

- Frais généraux de fonctionnement.

Ils se situent aux environs CHF 6'675.- et sont composés principalement de frais dûs à l'organisation de manifestations (sortie au zoo de Bâle...), matériel de bureau, matériel informatique et de divers consommables.

➤ **Qui sont les usagers du centre de loisirs et d'animation de Cossonay, qu'elle est la moyenne d'âge et où habitent-ils?**

Depuis le déménagement, il est constaté une augmentation de la fréquentation. Si durant les mois de mars et avril, le CLAC accueillait en moyenne 8 jeunes par soirée, les mois de mai et juin montrent une augmentation, avec en moyenne 10 jeunes par soirée. Actuellement, il y a une hausse de la fréquentation masculine. Il y a un peu plus de garçons que de filles (*voir tableau ci-dessous*). La majorité des jeunes qui fréquentent régulièrement le CLAC ont entre 12 et 16 ans. Certains, plus âgés, viennent de manière plus ponctuelle. Depuis la dernière semaine du mois de septembre, un groupe d'enfants légèrement plus jeunes (10 - 12 ans) a commencé à fréquenter le CLAC.

Les 90% des "adolescents" profitants de cette infrastructure, sont domiciliés dans notre commune.

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept
Total ouverture [heures]	66	75	71	17	30	68
Nb de présences totales	105	134	130	40	49	128
Fréquentation moyenne par ouverture [individus]	8.07	10.3	10	13.33	8.16	10.75
% genre [F/H]	46 F / 54 H	36 F / 64 H	45 F / 55 H	28 F / 72 H	35 F / 45 H	33 F / 67 H

➤ **Observation**

La commission a été agréablement surprise par le concept mis en place:

Des séances de suivi ont lieu périodiquement entre les animateurs du CLAC et les différentes "instances", la Municipalité (Madame N. Baudet), la gendarmerie, la direction des écoles et La Fondation Le Relais (par M. Kim Carrasco). Cette Fondation est soutenue financièrement par le canton. Ces séances ont pour but de partager les différents problèmes rencontrés par les jeunes.

La commission unanime est persuadée qu'une telle organisation est essentielle dans notre commune.

Préavis/Rapport N°12/2012, Démolition de la salle de Gymnastique du Passoir, de la cantine du Pré aux Moines et des WC Publics et construction de la Salle Polyvalente.



➤ **Nous sollicitons le détail des comptes inhérents aux travaux de démolition, si possible séparément pour les trois objets.**

Malencontreusement les montants de démolition des trois objets cités ci-dessous n'ont pas été différenciés. De ce fait, nous possédons un seul et unique montant pour la démolition de la *cantine*, la *salle de gymnastique du Passoir* et des *WC public*. Ces travaux avaient été devisés à CHF 457'150.- Après bouclage de cette première étape, une somme de CHF 458'695.- a été comptabilisée, ce qui engendre un dépassement de CHF 1'545.- HT.

- **Où ont été acheminés les matériaux ? Une quittance de réception a-t-elle été fournie par les sites d'"admission"?**

Depuis le 1er mars 2011 toute démolition doit être soumise à un diagnostic toxicologique (amiante). Pour information, les coûts engendrés par le contrôle et la décontamination (entreprise spécialisée) de la cantine s'élèvent à la modique somme de CHF 67'500.-

Nous avons pu vérifier au moyen des bons de transport que l'acheminement des matériaux a été effectué selon les normes prescrites:

Matériaux terreux non pollués, terre végétale	Site de Cossonay (5'538 m3)
	Site de Bioley (602 m3)
Démolition propre	Site de Bioley (1700 m3)
Déchets industriels encombrants	Site de Valorsa (10 tonnes)
Matériaux ferreux	Site de Thevenaz (20t)
Déchets amiantés	Site Décharge de la Croix à Montet (23 tonnes)

- **Les délais de construction sont-ils respectés?**

Malgré les imprévus (rampe d'accès au garage sous-terrain, ...), la planification des travaux se déroule comme initialement présumée. Au 31 décembre 2013 le bâtiment était hors eau.

- **Quelle méthode a été adoptée par le mandataire pour le choix des soumissions?**

L'attribution des diverses soumissions a été réalisée selon le principe des marchés publics, à savoir que ce sont les offres les plus économiquement avantageuses qui ont été retenues. La décision finale appartient à un jury composé, du bureau d'architecte, d'un membre du service technique et de la Municipalité. Il est réjouissant de constater que de gros mandats ont été attribués à des entreprises régionales.

- **Le budget est-il respecté?**

A titre informatif, au 31 décembre 2013, un montant de CHF 5'581'640.- avait été comptabilisé et réglé. A cette date, il est signalé un dépassement d'environ CHF 320'000.-. Ceci est principalement dû à la modification de la rampe d'accès au parking sous-terrain. Ce changement est imputable à la sécurité de la "gare routière" (bus scolaires).

Il est évident qu'à l'heure actuelle, pour un tel projet, il n'est pas facile de dresser un bilan intermédiaire, de fournir un décompte précis. Cependant au vu de ce qui précède la commission désire rendre la Municipalité attentive que, lors de la séance du conseil communal du 17 décembre 2013, il a été spécifié qu'un dépassement de budget serait difficilement tolérable. La commission de gestion 2014 sera très attentive quant au respect des comptes finaux, relatif au budget accordé dans le rapport n° 12/2012.

- **L'architecte fait-il un décompte mensuel de son temps de travail et de ses honoraires ?**

L'architecte demande des acomptes selon les prestations qu'il a effectuées, ceci à raison CHF 80'000.- HT tous les deux mois. Les honoraires du bureau d'architecte s'élèvent au 31 décembre 2013 à un montant de CHF 760'000.- HT

Nous tenons à rappeler que les honoraires définis contractuellement à CHF 2'010'625.- sont conformes au budget accordé selon le préavis 12/2012 (CHF 2'026'100.-). Ce montant englobe les trois phases du projet.

Au final, nous nous plaignons à relever qu'à fin 2013, le bureau d'architecte respectait son mandat, tant au niveau financier que de la gestion de l'agenda.

Préavis/Rapport N° 08/2013, réfection complète du chemin de la Paix



- **Nous sollicitons le détail des comptes et factures inhérents aux travaux.**
La commission a pu contrôler facilement toutes les factures du génie civil à l'aide d'un tableau d'analyse des écarts.

Il en ressort, que la commission reste perplexe quant à de la somme de CHF 390'000.- accordée par le conseil en date du 9 septembre 2013 et le montant CHF 265'000.- du décompte provisoire qui tient compte des travaux effectués et encore à réaliser mentionnés ci-dessous. La commission s'étonne de l'écart substantiel de 32%, certes, en faveur de notre commune. Cet "avantage" serait une conséquence d'une mauvaise estimation du bureau d'ingénieurs. La commission se demande si notre bureau technique communal ne pourrait pas à l'avenir s'impliquer dans ce genre de projets. Il est souhaité que dorénavant, les bureaux d'ingénieurs fassent parvenir leurs devis estimatifs avec une plus grande exactitude.
- **Les délais sont-ils respectés?**
Dans le cadre de ce projet, le planning a été globalement respecté, un léger retard étant à relever, néanmoins, avec le contentement des riverains. Cependant, il reste encore l'enrobé final à faire et une rangée de pavé à poser. Ces travaux seront exécutés lorsque la température le permettra.
- **Les imprévus.**
En ce qui concerne ce préavis, aucun imprévu notoire n'est à mentionner.

PGA en général, depuis son début.



- **Le total des crédits d'études octroyés depuis sa mise en chantier, mis en comparaison avec les frais engagés par notre commune.**
Notre commission s'est penchée sur le coût total du PGA, dont les travaux engagés il y a plus de dix ans s'éternisent ! Selon les documents remis par notre Municipalité, la somme accordée via les différents préavis s'élève à CHF 238'000.-, et le coût total de "l'opération" s'élève à CHF 353'000.-, soit un dépassement de CHF 115'000.- par rapport au préavis initial. Dans de pareil cas, il est à retenir que la pierre peut être jetée sur quelques instances. Il semble opportun de garder en mémoire la lenteur d'urbanisme et de la bureaucratie cantonale où le mot "provisionner" prend tout son sens.
- **Durée des travaux du PGA depuis le départ jusqu'à sa validation par le canton.**
La rigidité de certains chefs de services, le changement de responsable au sein des services concernés, la modification des lois, des besoins, etc. ont eu pour conséquence le

dépassement démontré ci-dessus. La commission ne peut que constater, qu'il est fastidieux et compliqué de mettre le doigt sur la responsabilité réelle de cet engourdissement.

Centre de tri des déchets.



➤ Poids des déchets. Comparaison entre 2012 et 2013.

	2012	2013 <i>(en tonnes)</i>
Ordures ménagères	750.0	411.0
Bois	1.4	65.7
Ferrailles	42.9	41.8
Verres	144.0	130.0
Papier	252.0	230.0

Au premier coup d'œil, nous constatons que les ordures ménagères ont diminué de 45%.

Au vu de la grande diminution constatée, nous nous sommes inquiétés de savoir si nos résidents créaient des décharges sauvages dans la nature. Selon notre Municipal Monsieur Ebener il n'en est rien. L'entrée en vigueur des sacs blancs a probablement un impact important sur les habitudes des résidents.

➤ Coût de gestions et destruction des détritrus.

La collecte de bois a énormément augmenté, vraisemblablement du fait que nous ne pouvons plus déposer "les meubles" sur le trottoir et laisser agir le service de la voirie communale. Aujourd'hui, la totalité de ces déchets finissent dans la benne du centre de tri prévue à cet effet.

La collecte de ferraille est restée constante, nos concitoyens avaient déjà l'habitude de l'apporter à la déchetterie.

La collecte de verre est stable, par contre, il est fortement conseillé de conserver notre méthode de séparation des couleurs de manière à le mettre en valeur pour la vente. Pour information, le verre blanc est revendu à CHF 140.-/tonne, alors que le brun et le vert sont revendus à CHF 80.-/tonne. Si notre commune livrait le verre mélangé, ce dernier serait globalement repris à CHF 80.-/tonne. La commission est également consciente que le tonnage du verre blanc est plus modeste que celui des verres colorés, il serait illusoire d'espérer baisser le point d'impôt avec cette vente.

La collecte de papier est en légère régression depuis 2013, certaines entreprises ne déposant plus leur carton à Cossonay. Aujourd'hui, des containers séparés sont à disposition pour le papier et le carton. Le motif de ce tri est que le papier est mieux rémunéré que le carton.

Concernant la récupération du pet, c'est une opération blanche, il ne coûte rien et en rapporte tout autant. Il est déposé chez Thévenaz puis acheminé vers l'Allemagne pour être transformé en tissu.

Le montant ristourné à la commune par la taxe au sac, est de CHF 263'000.-. Le revenu de la valorisation des autres déchets (*voir ci-dessus*) est de CHF 37'000.-. Nous devrions recevoir encore une rétrocession extraordinaire de CHF 67'000.-, soit un revenu total de CHF 367'000.- pour un coût de CHF 455'000.-

En ce qui concerne ce centre tri, il n'est pas superflu de prendre les points suivants en considération:

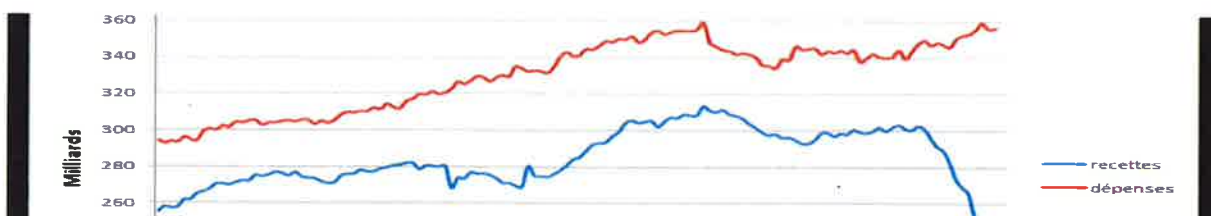
- La taxe au sac et la taxe forfaitaire devraient couvrir le coût des déchets urbains.
- Les déchets spéciaux sont pris en charge par les impôts.
- La Commune de Chevilly nous rétrocède la somme de CHF 18'000.- pour l'utilisation de notre structure.
- Le compte communal n° 450.3114 fait ressortir l'achat de sacs, pour un montant de CHF 34'155.30. Ceux-ci sont distribués aux citoyens qui ont un ou plusieurs enfants en bas âge ou qui se trouvent en difficulté financière.
- La capacité de notre déchèterie est de 10'000 personnes. Son avenir est pérenne, y compris en cas de fusion avec d'autres communes.

➤ Observation

A plus ou moins court terme, il faudra solutionner le problème pour la circulation des véhicules afin que les utilisateurs ne garent pas leur voiture devant le conteneur qu'ils souhaitent utiliser. Dans le cas contraire, en plus des employés qui informent de la destination des déchets, il sera nécessaire d'engager un agent de circulation.

La commission a constaté que Monsieur Bernard Ebener maîtrise bien ce centre de tris et que la plupart des utilisateurs en sont satisfaits.

Délégation des pouvoirs spéciaux à la Municipalité, dépenses exceptionnelles.



- #### ➤ Achat de matériels ou travaux effectués, sous la compétence de la Municipalité, des objets non soumis au Conseil par la Municipalité, situés entre CHF 10'000.00 et 40'000.00.

Aucun achat spécial non prévu par le budget en 2013.

Nous ne pouvons que remercier nos autorités de ne pas abuser de leur pouvoir. Mais cependant, force est de reconnaître que certains objets, dont nous pouvions délibérer, par le passé, pourraient échapper à l'analyse du conseil communal.

La commission verrait d'un bon œil, qu'à l'avenir ce genre de dépense fasse l'objet d'une annonce lors des "*Communications de la Municipalité*" au conseil communal.

Commission de l'Urbanisme.



La commission de gestion s'est entretenue avec M. Georges Rime, syndic et Madame Nicole Baudet, municipale, concernant la fonction de la commission d'urbanisme.

➤ **Quand est-elle sollicitée ?**

Pour rappel, cette commission est nommée par la Municipalité pour la durée de la législature, soit 5 ans. Elle a pour but d'étudier les demandes de transformation ou de construction dans la vieille ville de Cossonay et le hameau d'Allens.

Tout changement sur les bâtiments déjà construits dans ces zones à l'affectation particulière est soumis à des règles très strictes scrupuleusement contrôlées par l'Etat de Vaud. Le service compétent du canton ainsi que la commission d'urbanisme sont particulièrement restrictifs. Il est de notoriété publique que l'ouverture d'esprit et le bon sens ne sont pas toujours au cœur de leurs priorités.

➤ **Organisation de consultation ou de décision.**

La commission d'urbanisme est consultative, comme nous l'avons bien compris. Le 99% des préavis de la commission sont suivis par la Municipalité. La commission est convoquée tous les mois et sur 12 séances agendées en 2013, seulement 5 ont eu lieu. Donc... *(voir ci-dessous)*

➤ **A-t-elle toujours sa raison d'être**

La commission de gestion s'interroge sur la raison d'être de cette commission dans la mesure où la commune dispose d'un service technique professionnel apte à traiter des règles particulières, liées aux bâtiments et zones d'affectation de ces lieux. Evitons les doublons.

➤ **Observation**

La continuité de cette commission sera probablement rediscutée en fin de législature en fonction de l'entrée en vigueur du nouveau RPGA. Dans la mesure où sa tâche se verrait reconduite, la commission de gestion suggère à la Municipalité d'envisager d'accueillir de nouveaux membres au sein de la commission d'urbanisme. En effet, un mélange de générations (jeunes et moins jeunes) de la commission permettrait d'amener des compétences légales, techniques, voire des regards artistiques ou pratiques plus en adéquation avec la réalité d'aujourd'hui.

CONCLUSIONS:

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime propose d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le rapport de la commission sur la gestion communale de l'année 2013
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2013 et de lui en donner décharge,
- de donner décharge à la Commission de gestion pour son mandat 2013.

Commission de gestion, Cossonay le 5 juin 2014

Tania Zito
Antoinette Reymond
Laurent Arnold
Jacky Cretegny
Philippe Wiesmann (rapporteur)